



Association à buts multiples
des Communes de la Région
de Grandson

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MERCREDI 28 septembre 2022 à 20H00
Salle des Fêtes de Provence**

Président : Philippe Humbert
Secrétaire : Virginie Lénart

Ordre du jour :

1. Appel (selon liste de présences)
2. Assermentations
3. Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 04.05.2022
4. Communications du Président
5. Communications du Comité directeur
6. Préavis 03-2022 : Budget 2023
7. Présentation du plan Stabilo
8. Désignation de la commune organisatrice de la prochaine séance du Conseil
9. Divers et propositions individuelles

M. Humbert ajoute un point : 7 bis, pour l'élection du président et du vice-président du Conseil.

1. Appels

<u>Présents :</u>	Buts principaux	membres	39/56
	But optionnel « eau »	membres	34/51
	Communes	nombre	17/17
	Communes « eau »	nombre	15/15
	Comité directeur	membres	7 / 7
<u>Excusés :</u>	Membres		14/56
<u>Absents :</u>	Membres		3/56

Le quorum est atteint et le Conseil peut avoir lieu.

2. Assermentations

Aucune assermentation n'a lieu.

3. Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 04.05.2022

Il n'y a ni remarque, ni question, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Communications du Président

M. Humbert n'a pas de communications particulières. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée.

5. Communications du Comité directeur

M. Portner mentionne que le Comité directeur a reçu la démission de M. Georges-André Banderet pour le 30.09.2022. Un nouveau membre du Comité directeur sera élu lors du prochain Conseil intercommunal du printemps 2023. Les communes membres pourront proposer des candidatures.

La commission de gestion, lors de sa séance avec le Comité directeur, a demandé quelle est l'incidence de la sécheresse de cet été 2022 sur les puits d'Onnens. Selon M. Wyss, responsable du service technique à Sainte-Croix, la ressource est garantie, elle suit le niveau du lac. Quelques bactéries ont été relevées.

En ce qui concerne un éventuel black-out, l'ACRG va suivre le programme OSTRAL de la Confédération. M. Wyss estime que l'ACRG ne rencontrera pas de difficultés, grâce à la sensibilisation, au contingentement des gros consommateurs et au délestage. De plus, si les réservoirs sont pleins, l'ACRG peut tenir de 48 à 72 heures.

Les nouveaux statuts entreront en vigueur en octobre ou novembre. Ils ont été envoyés pour approbation au Conseil d'Etat.

M. Froidevaux d'Onnens demande si le black-out serait électrique.

M. Portner répond par l'affirmative. Il précise que la Sagenord est en train d'acheter un générateur pour la station de Bellerive et les puits d'Onnens.

6. Préavis 03-2022 : Budget 2023

M. Portner projette l'exercice de la page 8 de la présentation du plan Stabilo (voir point 7).

En raison de l'augmentation de l'électricité, les coûts pour les puits d'Onnens en 2023 passeront de frs 280'000 à frs 1'250'000. La perte qui en découlera se montera à environ frs 630'000. Le Comité directeur a décidé de répartir cette perte sur la part fixe, la vente d'eau et le fond de réserve. L'ACRG possède un contrat de gros consommateur. Il est à signer avant la fin du mois de novembre 2022. Il est difficile de savoir si les prix d'ici-là continueront à augmenter ou, au contraire, diminueront. Le Comité directeur et le boursier espèrent ne pas devoir toucher au fond de réserve.

Par rapport à l'augmentation du prix de la vente de l'eau, la commission de gestion et le Comité directeur, suite à la séance du 15.09.2022, proposent l'amendement suivant :

« La tarification du prix « pâturages » est augmentée de frs 1.83 à frs 2.83 le m3 au lieu de frs 3.66 (soit environ frs 5'000 de moins).

Le poste 811.4351 « vente eau ACRG » est ramené à frs 708'000 et le poste 811.4800 « Prélèvement sur fonds de réserve » porté à frs 197'900.

L'augmentation est ainsi :

- de frs 11.00 par habitant et frs 0,52 par m3 pour la consommation
- de frs 1.00 pour les pâturages et
- de frs 1.66 pour l'EIESP (frs 1.00 pour l'eau et frs 0.66 pour les infrastructures ».

M. Fardel de Fiez, rapporteur, fait lecture du rapport de la commission de gestion pour le but eau.

La commission de gestion invite les délégués à adopter le préavis 03-2022 avec son amendement.

M. Milliet de Giez demande si l'ACRG doit consulter le surveillant des prix avant de pouvoir augmenter le prix de vente de l'eau.

M. Portner s'est renseigné à ce sujet auprès de « Monsieur Prix ». L'association devrait être dispensée de demander une autorisation. « Monsieur Prix » doit encore obtenir des informations auprès du service juridique et recontactera M. Portner.

M. Milliet demande si le contrat pour l'électricité est valable une année.

M. Portner répond que l'ACRG signera probablement un contrat pour deux ans avec le calcul d'une moyenne. Cela dépend de la société avec laquelle il sera signé, soit la Romande Energie ou Service de l'Energie d'Yverdon. Les négociations sont encore à faire.

M. Milliet souhaite que les communes membres soient averties lorsque le contrat aura été signé. Le Comité directeur en prend bonne note.

M. Humbert dit que les communes peuvent obtenir une projection par rapport à l'électricité sur les 12 prochains mois. Une augmentation de 49% est attendue.

M. Maillefer de Grandson demande si l'ACRG est considérée comme gros consommateur uniquement sur les puits d'Onnens.

M. Pesenti explique que, en effet, ce sont essentiellement les puits d'Onnens qui sont pris en compte dans la catégorie « gros consommateur ». Concernant les autres puits, comme le Devens par exemple, l'ACRG ne peut pas choisir le partenaire électrique. Il est déterminé par le lieu de consommation. Il n'y a pas de possibilité de regrouper le tout. Les prix de l'électricité sont connus à court terme, mais pas à plus de 12 mois. Une négociation est donc à faire en calculant les risques.

M. Maillefer dit que si l'ACRG peut choisir son prestataire, elle pourrait opter pour une société de l'autre côté du lac.

M. Pesenti rappelle qu'il existe un réseau cantonal, essentiellement par la Romande Energie. L'ACRG devrait payer un droit de timbre si elle n'optait pas pour cette société. Selon M. Pesenti, une négociation des prix est difficile actuellement. Toutefois, cette question pourrait être abordée, mais peut-être pas cette année.

M. Schaffner de Champagne demande si une commune doit passer devant le surveillant des prix si son prix de l'eau est fixé dans une certaine fourchette.

Mme Forand répond que c'est en effet nécessaire.

M. Schaffner demande si une optimisation de l'énergie a été prévue dans le réseau de l'ACRG et s'il y a possibilité de réaliser des économies.

M. Portner dit que cette question est étudiée par M. Wyss, la Sagenord et le bureau RWB. Le but est d'éviter le moindre gaspillage.

M. Schaffner relève qu'au vu des augmentations du prix de l'électricité, l'installation de pompes moins énergivores serait peut-être une solution, comme la pose de panneaux solaires.

M. Pesenti dit que la question de l'installation de panneaux solaires est pertinente, mais la quantité de mètres carrés nécessaires serait énorme. La grosse consommation d'énergie est essentiellement due aux pompes.

M. Schaffner pense qu'il serait judicieux de ne pas attendre la fin de vie du matériel pour le changer.

M. Pesenti mentionne que l'ACRG ne peut pas investir si l'amortissement n'a pas été fait. Il dit que la Confédération incite à ce que les consommations diverses ne soient pas simultanées, surtout pour les grands consommateurs. C'est l'idée du plan OSTRAL. Mais l'ACRG peut difficilement suivre cette directive.

M. Ruetschi de Grandevent encourage l'ACRG à réfléchir à des alternatives, notamment à l'achat de générateurs.

M. Maillefer pense que même si peu de panneaux solaires pourraient être installés par rapport au besoin en énergie de l'ACRG, cela resterait toujours intéressant.

M. Portner dit que la Romande Energie a été approchée par la Sagenord et l'ACRG par rapport aux panneaux solaires posés sur les toits de Philips Morris. Elle refuse de vendre l'électricité. Elle la réinjecte dans son réseau.

M. Schaffner explique qu'à la déchetterie de Champagne, 600 m² de panneaux solaires ont été posés sur le toit. Le calcul en vaut la peine étant donné que le prix de rachat est doublé actuellement.

M. Claude Roulet de Mauborget relève que les frs 1'250'000 d'augmentation concernent les puits d'Onnens. Il y a environ frs 450'000 qui viennent s'ajouter à ce montant et qui concernent les autres puits. Il demande ce qui va se passer avec ces frs 450'000.

M. Portner répond que l'électricité augmentera en effet partout et pas seulement aux puits d'Onnens. Les puits d'Onnens représentent le plus gros poste d'augmentation.

M. Duvoisin de Tévenon dit que sa commune prend note de la nouvelle tarification par rapport au nombre d'habitants mais souhaite, dès que possible, qu'elle soit revue à la baisse en fonction du coût de l'énergie.

M. Humbert dit que, bien entendu, aucun bénéfice ne sera fait à ce poste par l'ACRG.

M. Froidevaux demande si l'ACRG a approché l'entreprise Philip Morris par rapport aux génératrices que cette dernière possède déjà.

M. Portner répond par la négative.

M. Humbert relit les conclusions du préavis.

« Sur proposition du Comité directeur, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, le Conseil intercommunal de l'ACRG décide :

- d'accepter le préavis 03-2022 relatif au budget 2023 de l'ACRG pour le but eau, tel que présenté. »

M. Humbert procède à la votation du préavis.

Le préavis 03-2022 relatif au budget 2023 de l'ACRG amendé pour le but eau est accepté (4 absentions).

M. Fardel de Fiez, rapporteur, fait lecture du rapport de la commission de gestion pour les buts principaux.

La commission de gestion invite les délégués à adopter le préavis 03-2022 avec son amendement.

M. Froidevaux demande quelle est la répartition relative à la surveillance des chantiers.

M. Humbert dit que le 50% est facturé en fonction du nombre d'habitants et le 50% en fonction du nombre de contrôles effectués.

M. Froidevaux demande s'il existe un cahier des charges pour les préposés à la surveillance.

M. Favre répond qu'ils ont un cahier des charges et qu'ils remplissent un rapport pour chaque visite qu'ils envoient à la commune concernée.

M. Humbert relit les conclusions du préavis.

« Sur proposition du Comité directeur, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, le Conseil intercommunal de l'ACRG décide :

- d'accepter le préavis 03-2022 relatif au budget 2023 de l'ACRG pour les buts principaux, tel que présenté. »

M. Humbert procède à la votation du préavis.

Le préavis 03-2022 relatif au budget 2023 de l'ACRG amendé pour les buts principaux est accepté à l'unanimité.

7. Présentation du plan stabilo

M. Portner projette la présentation du plan stabilo et la commente.

Cette présentation est disponible sur le site de l'ACRG : www.acrg.ch dans le menu « documents utiles ».

7. bis Election du Président et du Vice-Président du Conseil intercommunal

Mme Galeazzi, vice-présidente, prend la parole.

Elle demande si un délégué se propose pour le poste de Président du Conseil.

M. Piguet de Bonvillars propose M. Humbert de Corcelles.

M. Humbert est élu tacitement.

M. Humbert propose Mme Galeazzi de Champagne pour le poste de Vice-Présidente du Conseil.

Mme Galeazzi est élue tacitement.

8. Désignation de la commune organisatrice de la prochaine séance du Conseil

M. Piguet propose la commune de Bonvillars.

9. Divers et propositions individuelles

M. Froidevaux demande à qui s'adresser pour visiter les différents sites de l'ACRG.

M. Portner répond que le Comité directeur a évoqué cette question, notamment l'organisation de portes ouvertes.

M. Pesenti dit que pour comprendre le fonctionnement de l'ACRG, les puits d'Onnens ne doivent pas seuls être visités. Il encourage les personnes intéressées à écrire un mail au secrétariat de l'ACRG et à mentionner les sites qui les intéresseraient, afin que le Comité directeur puisse organiser des visites adéquates à court terme.

La séance est levée à 21h00 et est suivie d'une verrée offerte par la commune de Provence.

Sainte-Croix, le 27 mars 2023

Le Président



Philippe Humbert

La Secrétaire



Virginie Lénart